



Contrôle de rédaction - lecture unique

# Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF)

Modification du [date]

Actes législatifs concernés par ce projet (RS numéros)

Nouveau: –  
Modifié: **611.1**  
Abrogé: –

## ***Le Grand Conseil du canton du Valais***

vu les articles 31 et 42 alinéas 1 et 2 de la Constitution cantonale;

sur la proposition du Conseil d'Etat,

*ordonne:*

### **I.**

L'acte législatif intitulé Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) du 24.06.1980<sup>1)</sup> (Etat 01.01.2021) est modifié comme suit:

#### **Art. 45a** (nouveau)

Révision des comptes annuels

<sup>1</sup> L'Inspection des finances effectue la révision des comptes annuels de l'Etat du Valais et du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat.

<sup>2</sup> La révision des comptes annuels consiste à:

- a) vérifier si les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales;
- b) planifier et exécuter des contrôles en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

<sup>3</sup> L'Inspection des finances remet au Conseil d'Etat et aux présidents des commissions des finances et de gestion du Grand Conseil un rapport détaillé contenant les constatations relatives à l'établissement des comptes annuels ainsi qu'à l'exécution et au résultat de la révision.

<sup>4</sup> L'Inspection des finances remet au Grand Conseil, par l'intermédiaire de la commission des finances, un rapport succinct contenant une prise de position sur les comptes annuels.

### **II.**

*Aucune modification d'autres actes.*

### **III.**

*Aucune abrogation d'autres actes.*

### **IV.**

Cet acte législatif est soumis au référendum facultatif. <sup>2)</sup>

Le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur.

<sup>1)</sup>RS [611.1](#)

<sup>2)</sup>Délai pour le dépôt des 3'000 signatures du référendum: ...

Sion, le 15 mars 2023

La présidente du Grand Conseil: Géraldine Arlettaz-Monnet  
Le chef du Service parlementaire: Nicolas Sierro